

DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du mercredi 15 janvier 2020

N° de délibération : 2020-01-CS	
CADRE :	Fonctionnement
OBJET :	Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 26 septembre 2019

L'an deux mille vingt, le 15 janvier à 14H30, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE		X		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT		X		Pouvoir donné à M. François BONNEAU
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD			X	
M. Jonathan MUÑOZ			X	
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN			X	
M. François ELIE	X			
M. Alain THOMAS			X	
M. Bernard DUPONT		X		M. Bernard MAUZÉ, suppléant
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
M. Jean-Louis MARSAUD		X		M. Patrice DOMINICI, suppléant
M. Joël PAPILLAUD	X			
M. Christian VIGNAUD		X		M. Eric COUVIDAT, suppléant
M. Dominique de CASTELBAJAC	X			
M. Didier BERTRAND		X		M. Christian CROIZARD, suppléant
M. Gérard SORTON		X		Pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI

Quatorze délégués étant présents ou représentés, représentant trente-quatre droits de vote sur quarante-huit (70,8 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que l'ensemble des documents (ordre du jour, rapports de présentation, tableaux récapitulant les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Comité syndical) nécessaire à la tenue de la séance du 26 septembre 2019 ont été transmis aux élu(e)s lors des convocations le 18 septembre 2019 ;

Considérant que les délibérations du dernier Comité syndical ont été transmises au contrôle de légalité et publiées par voie d'affichage ;

Considérant qu'il convient désormais que le Comité syndical soit saisi pour adopter le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019 joint à la présente délibération.

DECIDE d'approuver le procès-verbal du Comité syndical du 26 septembre 2019.

Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE (pouvoir donné à M. Jacques CHABOT)	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT (pouvoir donné à M. François BONNEAU)	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT				X
M. Mathieu HAZOUARD				X
M. Jonathan MUÑOZ				X
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN				X
M. François ELIE	X			
M. Alain THOMAS				X
M. Bernard MAUZÉ Suppléant de M. Bernard DUPONT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
M. Patrice DOMINICI Suppléant de M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Joël PAPILLAUD	X			
M. Eric COUVIDAT Suppléant de M. Christian VIGNAUD	X			
M. Dominique de CASTELBAJAC	X			
M. Christian CROIZARD Suppléant de M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON (pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI)	X			

Messieurs Xavier BONNEFONT, Mathieu HAZOUARD, Jonathan MUÑOZ, Jean-Michel BOLVIN et Alain THOMAS sont absents, non-représentés.

Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



Jacques CHABOT

Envoyé en préfecture le 24/01/2020

Reçu en préfecture le 24/01/2020

Affiché le



ID : 016-200070639-20200115-2020_01_CS-DE

Procès verbal du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE
du 26 septembre 2019

Date de la convocation :	18 septembre 2019
---------------------------------	--------------------------

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 14H30, le Comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEUGENDRE			X	
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD		X		Pouvoir donné à M. Jonathan MUÑOZ pour les délibérations n°2019-21-CS et 2019-22-CS ; M. William JACQUILLARD suppléant pour la délibération n°2019-23-CS
M. Jonathan MUÑOZ	X			
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN	X		Absent pour les délibérations n°2019-21-CS et 2019-22-CS	
M. François ELIE	X		Absent pour la délibération n°2019-21-CS	
M. Alain THOMAS		X		M. Christophe RAMBLIERE, suppléant
M. Bernard DUPONT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI		X		Pouvoir donné à M. Bernard MAUZE, suppléant
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Joël PAPILLAUD	X			M. Patrick EPAUD suppléant pour la délibération n°2019-21-CS
M. Christian VIGNAUD		X		M. Eric COUVIDAT, suppléant
M. Dominique de CASTELBAJAC	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Pour cette séance, le Comité syndical est constitué de :

- 10 élu(e)s présents et 5 délégué(e)s représentés, représentant un total de 37 voix pour le point 1 de la séance (délégation du Comité syndical au Président et au bureau) et la délibération 2019-21-CS ;
- 12 élu(e)s présents et 4 délégué(e)s représentés, représentant un total de 38 voix pour la délibération 2019-22-CS ;
- 13 élu(e)s présents et 4 délégué(e)s représentés, représentant un total de 39 voix pour la délibération 2019-23-CS.

Constatant que le quorum est atteint, le président du Syndicat, M. Jacques CHABOT, ouvre la séance à 14h30 et présente l'ordre du jour.

1- Délégation du Comité syndical au Président :

Le Président indique que le Comité syndical lui a délégué une partie de ses attributions et qu'il doit rendre compte de l'exécution des attributions ainsi déléguées.

C'est dans cet objectif que 3 tableaux récapitulant les décisions prises par le Président (mars/septembre 2019 pour les marchés publics ; mai/septembre 2019 pour les agréments des sous-traitants ; juin/septembre 2019 pour les opérations de mutualisation d'infrastructure) ont été transmis lors des convocations aux membres du Comité syndical le 18 septembre 2019.

Les documents transmis n'appelant pas d'observations ni de réserves de la part de l'Assemblée, le Comité syndical prend acte des décisions prises par le Président de Charente Numérique dans le cadre de sa délégation générale de compétences, telles que mentionnées en annexe (cf : tableaux 1, 2 et 3) du présent procès-verbal.

Il est précisé qu'aucune décision n'a été prise par le Bureau dans le cadre de la délégation du Comité syndical durant les périodes mentionnées.

2- Délibérations :

- Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 6 juin 2019 (n° 2019-21-CS) :

Le Président rappelle que le compte-rendu de séance a été transmis à l'ensemble des délégué(e)s avec les convocations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Recrutement d'un Directeur et actualisation du tableau des effectifs (n° 2019-22-CS) :

Le Président rappelle qu'une campagne infructueuse de recrutement d'un Directeur a eu lieu en début d'année. M. Pierre DEBESSON a accepté de prolonger son contrat de onze mois et il convient désormais de se mettre en ordre de marche pour recruter un nouveau Directeur en début d'année 2020 avec un tuilage qui sera effectué durant les premiers mois de l'année.

Il est proposé d'élargir les grades de recrutement du Directeur de Charente Numérique qui ont été ciblés aux grades d'ingénieur en chef hors classe et d'administrateur hors classe afin de se donner le maximum de chance pour recruter le bon profil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Convention de participation de la Région au budget d'investissement des actionnaires de la SPL NATHD relative à un apport de capital complémentaire (n° 2019-23-CS) :

Le Président indique qu'une augmentation de capital a été voté par le Comité syndical le 6 juin 2019, appelable en quatre fois si nécessaire pour un montant total de 1 500 000 €, abondé à 50 % par la Région.

La convention qui règle les modalités de participation de la Région est jointe au rapport. Elle est soumise à l'approbation du Comité Syndical.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Avancement du FttH :

- Premières ouvertures commerciales

Les premières prises optiques ont été commercialisées en juin 2019. Au bout de trois mois, le taux de commercialisation atteint 28 % sur la première Zone Arrière de Sous Répartiteur Optique (ZA SRO.)

M. Gabriel GOUDY, Directeur de la SPL NATHD, précise que l'ARCEP prévoit sur une période de 12 mois un taux moyen de commercialisation de 11 %. Il souligne que le taux constaté sur le premier SRO commercialisé du réseau de Charente Numérique est très bon étant précisé que trois opérateurs (Free, SFR et Bouygues télécoms) ne sont pas encore là pour commercialiser les prises.

M. Didier JOBIT souhaite connaître le pourcentage de commune qui :

- ont travaillé sur les fichiers adresses HEXACLÉ nécessaires à une bonne commercialisation des prises par les opérateurs ;
- ont commencé à réaliser l'égavage.

M. Pierre DEBESSON considère que le plus important, pour les communes bénéficiant de l'ouverture des SRO, est qu'elles disposent des bases HEXACLÉ finalisées.

Ce qui a été constaté sur Bors de Baignes et Chantillac, c'est que les communes ont refait leur adressage juste avant la commercialisation. La première base transmise aux opérateurs n'intégrait pas le dernier adressage fait par les communes et Charente Numérique a repris le fichier pour intégrer les codes HEXACLÉ ce qui va faciliter la commercialisation des prises par les gros opérateurs comme Orange.

Le Président souligne cependant que, pour l'Agence Technique Départementale, qui propose d'accompagner les communes sur l'adressage, si beaucoup de commune ont souscrit à ce service, peu ont lancé la démarche alors qu'il faut plusieurs mois pour élaborer l'adressage d'une commune. M. Didier JOBIT partage ce constat et considère qu'il faut également relancer la démarche pour l'élagage.

M. Patrick EPAUD souhaite savoir quand les autres gros opérateurs nationaux vont arriver sur les premiers zones commercialisées. M. Gabriel GOUDY indique qu'Orange est présent dès le premier SRO commercialisé et que les autres opérateurs ont leur propre stratégie. Les opérateurs ont déjà passé des commandes au niveau des Nœuds de Raccordements Optiques pour installer leurs équipements. Ils viendront lorsqu'un nombre de prises plus important seront commercialisées mais la stratégie d'Orange qui consiste à être présent dès la première prise commercialisée oblige les autres opérateurs nationaux à être plus réactifs.

- Déploiement FttH :

Un point est effectué par M. Pierre DEBESSON sur les éléments d'architecture du réseau FttH en cours de déploiement. Avant la fin de l'année, une grande partie des Nœuds de Raccordement Optique (NRO) auront été recettés et seront transférés pour exploitation à la SPL NATHD.

La recette des tronçons de collecte est importante car elle dicte le rythme des ouvertures commerciales. Il y'a deux points d'interconnexion (Condac et Rouffiac) et sur 34 tronçons de collecte à réaliser, 4 tronçons sont recettés et pris en exploitation par LFNA, 11 qui sont terminés et qui vont être recettés, 11 tronçons sont en cours de réalisation et 8 qui sont en phase d'étude. Il restera des tronçons de rebouclage à réaliser pour sécuriser le réseau fibre optique.

Il est constaté un retard de démarrage sur les ouvertures commerciales des Jalons 1 et 2 pour les trois premiers lots (Lots 2 (sud), 3 (ouest) et 4 (nord-ouest)). Le dernier lot 1N (GrandAngoulême et La Rochefoucauld Porte du Périgord) qui a été notifié en juin 2018 a rattrapé les trois premiers lots.

M. François BONNEAU précise que tous les Départements rencontrent des difficultés. M. Gabriel GOUDY confirme en indiquant que le retard se vérifie également chez les opérateurs qui construisent en zone d'initiative privée.

Le Président indique que les deux groupements ont communiqué un planning détaillé révisé pour les Jalons 1 et 2 en maintenant l'objectif qui consiste à terminer le réseau dans les délais contractuels. M. Pierre DEBESSON indique que le nombre total de prises des Jalons 1 et 2 devrait être réalisé en juillet 2020 ce qui représente par rapport à la date de fin du Jalon 2 environ 6 mois de retard.

M. Didier BERTRAND souhaite savoir quand le site internet sera actualisé en fonction des décalages constatés au niveau du planning. M. Pierre DEBESSON précise que l'actualisation du site sera effectuée au 1^{er} octobre 2019.

Les prochaines ouvertures commerciales auront lieu en début d'année 2020 étant précisé que certaines ouvertures peuvent glisser en cas d'aléa de chantier (fourreaux cassés, saturés...). La livraison technique des zones arrière des SRO aura été effectué en amont afin que toutes les étapes nécessaires à la commercialisation des prises (consultation préalable, compte rendu de mise à disposition) aient été réalisées.

Les ouvertures des sites prioritaires vont également se succéder. Elles sont subordonnées également à la progression du réseau de collecte et aux contraintes administratives. M. Pierre DEBESSON rappelle qu'il y a une période de gel commercial de 3 mois durant laquelle on ne peut pas commercialiser, cette période devant permettre aux opérateurs de se préparer afin de pouvoir commercialiser leurs offres en même temps et dans les mêmes conditions.

S'agissant des engagements des entreprises et malgré le retard constaté, les deux groupements maintiennent leurs engagements par rapport aux dates contractuelles de fin des marchés. Le Président précise que les moyens dégagés par AXIONE sont désormais importants mais restent insuffisants pour RESONANCE.

4. Brèves :

- Retard et pénalités :

Compte tenu des retards accumulés par les groupements, des pénalités sont exigibles. Elles portent sur la partie études et réalisation mais les groupements d'entreprises sont en capacité de tenir les délais sur la durée des marchés. Le Président indique qu'une pénalité de 235 200 € a été notifiée pour l'instant au titre des études au groupement RESONANCE/SOBECA/SOMELEC.

Le Président rappelle que les pénalités ne sont définitives qu'au stade du Décompte Général et Définitif, c'est-à-dire en toute fin du marché. Les pénalités appliquées en cours de marché peuvent donc être remise en question.

- Problématique des conventions

M. Pierre DEBESSON rappelle qu'il faut passer deux types de conventions pour le déploiement de la partie terminale du réseau :

- Immeuble (autorisation de poser une partie du réseau à l'intérieur des immeubles) ;
- Façade (autorisation de passer des câbles et poser des PBO en façade).

En cas de non-retour d'une convention d'immeuble ou de non-accord, l'immeuble, et lui seul, est retardé. Des accords cadre ont été passés avec Logelia, Le Foyer, l'agence Robert.

En cas de non-retour d'une convention de façade ou de non-accord, plusieurs locaux peuvent être concernés. Après 2 à 4 mois de campagne de

« conventionnement », le taux de retour se situe entre 25 et 40 %... Sur certains SRO (10 à 12 concernant les centres-villes), cela impacterait une part importante des logements (de l'ordre de 30 à 40 %.) et les communes les plus impactées à court terme seraient : Jarnac, La Rochefoucauld et Ruffec. Le retour naturel des conventions ne permettra pas une ouverture sereine.

Face à cette problématique, trois réactions possibles :

1. Certains Réseaux d'Initiative Publique passent outre les autorisations, et gèrent les éventuels mécontentements. Charente Numérique ne suivra pas cette voie.
2. L'envoi depuis au moins 2 mois de la convention vaut information du public. L'arrêté peut alors être pris par le maire, une fois ces deux mois écoulés.
3. Une lecture plus restrictive du texte de loi conduirait à la conclusion que l'information du public est à la charge du maire seul. Ce qui retarderait 3 ou 4 SRO d'environ 2 mois.

Charente Numérique propose de laisser le choix aux maires concernés entre les options 2 et 3. Le syndicat préparera des « kits » (communication, arrêté, adresses).

6. Questions et observations diverses :

Fin octobre début novembre seront organisées des réunions d'information à l'attention des Maires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

* * * * *

Annexe n° 1 du procès verbal de la séance du 26 septembre 2019 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique (septembre 2019)

Envoyé en préfecture le 24/01/2020

Reçu en préfecture le 24/01/2020

Affiché le

ID : 016-200070639-20200115-2020_01_CS-DE



Année	N° du marché	Date	Titulaire et code postal	Objet du marché	Type de marché	Mode de passation	Montant	Observations
2019	18001	20/06/2019	RESONANCE (69480)	Avenant n° 1 au marché conception réalisation FttH/FttE (LOT 2 : sud du Département)	Travaux	-	Le montant initial du marché notifié le 16 janvier 2018 était de 43 488 972,45 € HT. Le nouveau montant du marché est désormais de 43 530 069,70 € HT (+ 41 097,25 €)	L'avenant n°2 a pour objet de compléter le Bordereau de Prix Unitaires, mettre en cohérence les liens de collecte, ajuster le périmètre géographique, modifier la durée du marché à 58,5 mois (6 jalons), modifier le montant du marché pour sa partie forfaitaire et la décomposition par jalon, ajuster la répartition des quotités de facturation du dernier jalon
2019	18001	07/05/2019	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 3 : réalisation de 41 prises supplémentaires sur la zone arrières BG 06 (Chantillac)	Travaux	-	138 107,12 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 2 : sud du département)
2019	18001	03/09/2019	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 3 rectificatif : réalisation de 41 prises supplémentaires sur la zone arrières BG 06 (Chantillac) - délai de réalisation prolongé jusqu'au 31 décembre 2019	Travaux	-	-	
2019	18001	14/05/2019	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 4 : réalisation d'un tronçon souterrain sur les communes de Gardes le Pontaroux, Rougnac et Edon	Travaux	-	59 451,87 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 2 : sud du département)
2019	18001	15/07/2019	RESONANCE (69480)	Bon de commande n°5 : travaux de charpente, couverture et bardage bois pour habillage des Shelters béton Télécom (NRO de Baignes, Brossac, Blanzac, Barbezieux et Villebois)	Travaux	-	30 059,52 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 2 : sud du Département)
2019	18001	15/07/2019	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 6 : réalisation d'aménagement sur les NRO de Baignes et Brossac et réparation des tronçons de collecte	Travaux	-	122 952,65 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 2 : sud du département)
2019	18001	15/07/2019	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 7 : réalisation de réparation sur le réseau Orange sur 3 desserte de ZAPM et un tronçon de transport	Travaux	-	51 604,50 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 2 : sud du département)
2019	18001	15/07/2019	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 8 : réalisation d'un enfouissement du réseau fibre sur la commune de Saint-Laurent des Combes	Travaux	-	61 273,40 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 2 : sud du département)
2019	18001	15/07/2019	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 9 : réalisation d'un dévoiement du réseau sur BG06	Travaux	-	3 496,41 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 2 : sud du département)

Envoyé en préfecture le 24/01/2020

Reçu en préfecture le 24/01/2020

Affiché le

Observations



ID : 016-200070639-20200115-2020_01_CS-DE

Année	N° du marché	Date	Titulaire et code postal	Objet du marché	Type de marché	Mode de passation	Montant	
2019	18001	15/07/2019	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 10 : dévoiement BG06 sur la RN10	Travaux	-	37 918,18 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FtTE - Lot 2 : sud du département)
2019	18001	05/07/2019	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 11 : raccordement de la salle des écoles à Chantillac	Travaux	-	1 927,75 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FtTE - Lot 2 : sud du département)
2019	18001	06/08/2019	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 12 : dévoiement du pont d'Ariac (BG06)	Travaux	-	6 930,00 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FtTE - Lot 2 : sud du département)
2019	18001	03/09/2019	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 13 : pose et fourniture de goulotte pour les NRO	Travaux	-	9 766,00 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FtTE - Lot 2 : sud du département)
2019	18002	07/05/2019	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 1 : extension de réseau	Travaux	-	3 518,58 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FtTE - Lot 3 : ouest du département)
2019	18002	07/05/2019	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 2 : basculement de 80 prises de la zone arrière HI01 vers la zone arrière HI08	Travaux	-	47 051,14 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FtTE - Lot 3 : ouest du département)
2019	18002	07/05/2019	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 3 : rattachement à la zone arrière HI01 de 29 prises situées sur la commune d'Asnières sur Nouère	Travaux	-	88 228,82 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FtTE - Lot 3 : ouest du département)
2019	18002	04/06/2019	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 4 : complément à une extension de réseau	Travaux	-	2 777,02 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FtTE - Lot 3 : ouest du département)
2019	18003	04/06/2019	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 1 : réalisation de génie civil en remplacement du réseau aérien de la zone arrière CN11	Travaux	-	53 047,42 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FtTE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2019	18015	21/05/2019	AXIONE (92240)	Avenant n° 2 au marché conception réalisation FttH/FtTE (Lot 1N : GrandAngoulême et La Rochefoucauld Porte du Périgord)	Travaux	-	Le montant initial du marché notifié le 7 juin 2018 était de 21 339 671 € HT. Le nouveau montant du marché est désormais de 21 821 970 € HT (+ 482 299 €)	L'avenant n°2 a pour objet de compléter le Bordereau de Prix Unitaires, mettre en cohérence les liens de collecte, ajuster le périmètre géographique, modifier le montant du marché pour sa partie forfaitaire et la décomposition par jalon, ajuster la répartition des quotités de facturation du dernier jalon

Année	N° du marché	Date	Titulaire et code postal	Objet du marché	Type de marché	Mode de passation	Montant	Observations
2019	18015	06/03/2019	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 1 : réalisation d'un tronçon souterrain sur la commune de Dignac	Travaux	-	9 048,30 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18015 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 1N : Lot 1N : GrandAngoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord)
2019	19008	05/06/2019	ENEDIS	Téléphonie mobile - site de Lignières-Sonneville : raccordement électrique	Travaux	MAPA	1 029,60 € HT	
2019	19009	06/06/2019	AGATE COMMUNICATION (16000)	Impression panneaux	Fournitures	MAPA	224,00 € HT	
2019	19010	01/07/2019	ALSATIS (31100)	Marché de service pour la couverture des zones blanches Internet	Service	MAPA	163 565,36 € HT	2 phases (1 - Déploiement du réseau : 37 620,03 € HT et 2 - Commercialisation et maintien du service : 125 945,33 €)
2019	19011	23/06/2019	AGATE COMMUNICATION (16000)	Fourniture et impression de 4 roll-up	Fournitures	MAPA	515,00 € HT	
2019	19012	28/06/2019	RESONANCE - groupe FIRALP (69480)	Raccordement des Opticiens Mutualistes de la zone d'activité des Montagnes à Champniers	Travaux	MAPA	23 489,89 € HT	
2019	19013	17/06/2019	TOPO 16	Téléphonie mobile à Eymouthiers (bornage parcelle)	Travaux	MAPA	1 460,00 € HT	
2019	19014	09/04/2019	SENTOU (24600)	Travaux mutualisés avec le SIEP KARST pour la pose de fourreaux fibre	Travaux	MAPA	90 364,69 € HT	
2019	19015	23/08/2019	ATD 16	Commutateur réseau fibre	Fournitures	MAPA	401,07 € HT	
2019	19016	28/08/2019	ATD 16	Ecran + souris	Fournitures	MAPA	323,22 € HT	

Annexe n° 2 du procès verbal de la séance du 26 septembre 2019 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique : admission des sous-traitants (de mai 2019 à septembre 2019)

N° du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Périmètre	Sous-traitant	Date d'admission	Objet de la sous-traitance	DC4 modificatif	Montant total
18001	Marché de conception réalisation FttH/FttE (lot 2)	RESONANCE (mandataire)/SOBECA (co-traitant)/SOMELEC (co-traitant)	Sud Charente	SENTOU (24600)	21/05/2019	Travaux de terrassements Génie Civil, commune de Saint-Laurent-des-Combes		35 076,50 € HT
				VIGILEC (16400)	13/06/2019	Travaux de terrassements Génie Civil		96 660,55 € HT
				DES MILCENT GADRAS (16360)	16/09/2019	Travaux de charpente couverture et bardage bois pour habillage des Shelters béton Télécom (NRO)	- 10 970,90 € HT	25 029,10 € HT
18002	Marché de conception réalisation FttH/FttE (lot 3)	Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (co-traitant)	Ouest Charente	SOTEC (19100)	20/05/2019	Etudes de Génie Civil et relevés terrains FttH		24 000 € TTC
				E.R.E.D.T (17100)	07/08/2019	Etudes de Génie Civil et relevés terrains FttH		36 000 € HT
				VIGILEC (16400)	12/08/2019	Etudes et travaux de Génie Civil, relevés terrains et déroulage de câbles optiques		100 000 € HT
				E.T.P.M (64200)	12/08/2019	Travaux de Génie Civil		100 000 € HT
				PLURITEL (93240)	16/09/2019	Travaux optiques		200 000 € HT
18003	Marché de conception réalisation FttH/FttE (lot 4)	Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (co-traitant)	Nord Ouest Charente	SOTEC (19100)	20/05/2019	Etudes de Génie Civil et relevés terrains FttH		24 000 € TTC
				PERIGORD TP (24200)	12/07/2019	Etudes et travaux de Génie Civil, relevés terrains FttH et déroulage de câbles optiques	+ 300 000 € HT	600 000 € HT
				E.R.E.D.T (17100)	07/08/2019	Etudes de Génie Civil et relevés terrains FttH		36 000 € HT
				ETUDES TRAVAUX D'ARMOR (22190)	07/08/2019	Etudes optiques & Génie Civil et relevés terrains	+ 180 000 € TTC	420 000 € TTC
				RWT ENERGY (33650)	07/08/2019	Etudes et relevés terrains FttH	+ 300 000 € TTC	720 000 € TTC
				E.T.P.M (64200)	12/08/2019	Travaux de Génie Civil		100 000 € HT
				PLURITEL (93240)	16/09/2019	Travaux optiques		200 000 € HT

Envoyé en préfecture le 24/01/2020

Reçu en préfecture le 24/01/2020

Affiché le



ID : 016-200070639-20200115-2020_01_CS-DE

N° du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Périmètre	Sous-traitant	Date d'admission	Objet de la sous-traitance	DC4 modificatif	Montant total
18015	Marché de conception réalisation FttH/FtTE (Lot 1N)	Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (co-traitant)	GrandAngoulême - La Rochefoucauld-Porte du Périgord	FIBR'EST (55000)	20/05/2019	Etudes de Génie Civil et relevés terrains FttH	+ 120 000 € TTC	240 000 € TTC
				SOTEC (19100)	20/05/2019	Etudes de Génie Civil et relevés terrains FttH		24 000 € TTC
				BUREAU D'ETDUES AUDRERIE (19500)	12/07/2019	Etudes de génie civil et relevés terrains FttH	+ 36 000 € TTC	72 000 € TTC
				SCOP CANA ELEC (33370)	12/07/2019	Etudes et travaux de Génie Civil, relevés terrain FttH et déroulage de câbles optiques		200 000 € TTC
				ETUDES TRAVAUX D'ARMOR (22190)	12/07/2019	Etudes optiques & Génie Civil et relevés terrains	+ 60 000 € TTC	156 000 € TTC
				FIBR'EST (55000)	07/08/2019	Etudes de Génie Civil et relevés terrains FttH	+ 168 000 € TTC	408 000 € TTC
				E.T.P.M (64200)	12/08/2019	Travaux de Génie Civil		100 000 € TTC
				PLURITEL (93240)	16/09/2019	Travaux optiques		200 000 € HT

Annexe n° 3 du procès verbal de la séance du 26 septembre 2019 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique : opérations permettant le déploiement mutualisé d'infrastructures de communications électroniques (de juin 2019 à septembre 2019)

Opérateur	Convention	Secteur	Objet	Date de commande	Montant HT	Observations
ENEDIS	Convention cadre (signée le 13/07/2017)	Taponnat-Fleurignac	Travaux	16/09/2019	29 754,19 €	En cours